



## PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

**DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES  
PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL**  
Pôle Environnement et Urbanisme  
*Section Installations Classées pour la Protection de l'Environnement*  
Pôle ICPE  
courriel : [pref-icpe-contact-public@cote-dor.gouv.fr](mailto:pref-icpe-contact-public@cote-dor.gouv.fr)

DIJON, le 30 JUIL. 2020

**DIRECTION RÉGIONALE DE L' ENVIRONNEMENT  
de l'AMÉNAGEMENT et du LOGEMENT**  
Unité Départementale de Côte d'Or  
Elissa HOT TUDURI  
Tel : 03.45.83.21.98  
courriel : [elissa.hot-tuduri@developpement-durable.gouv.fr](mailto:elissa.hot-tuduri@developpement-durable.gouv.fr)

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 20 juillet 2020, vous sollicitez une dérogation à l'arrêté préfectoral cadre sécheresse n°374 du 29 juin 2015 et à l'arrêté préfectoral n°731 du 16 juillet 2020 portant constat de franchissement de seuil, relative aux prélèvements que vous effectuez dans la Vingeanne.

Il apparaît que :

- vos besoins sont au maximum de 360 m<sup>3</sup>/j, en fonction du niveau de production ;
- vous menez des actions de réduction de consommation d'eau au prix d'investissements matériels et humains significatifs depuis de nombreuses années qui ont abouti à une vraie réduction de vos consommations ;
- l'usine étant arrêtée, il n'y aura aucun prélèvement du 1<sup>er</sup> août au 30 août inclus ;
- l'eau est indispensable au fonctionnement de vos installations et fait partie intégrante de votre procédé de fabrication.

Compte tenu de ce qui précède, je suis favorable à votre demande de dérogation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

**FRANCANO**  
A l'attention de Monsieur Olivier BRILLION  
Route de Pontailler

21 270 TALMAY

LE PRÉFET,  
Pour la Préfet et par délégation  
Le Sous préfet, Directeur de Cabinet,

Frédéric SAMPSON.